

PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité de

Saint-Alfred

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée,

Émilie Gagné de la susdite municipalité,
(Directrice générale)

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Alfred a adopté au cours d'une assemblée ordinaire tenue le 6 février 2023, le règlement numéro :

- Règlement 195-2023 décrétant les taux des taxes et des tarifs de compensation pour l'année financière 2023

QUE ce règlement est disponible pour consultation au bureau de la municipalité durant les heures habituelles d'affaires.

DONNÉ à Saint-Alfred ce 7^e jour du mois de février deux mille vingt trois.



Directrice générale

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussigné, Émilie Gagné, directrice générale et greffière-trésorière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant le 7e jour du mois de février 2023, à chacun des endroits suivants : Site internet et sur le babillard extérieur à l'Hôtel de Ville.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 7^e jour du mois de février deux mille vingt trois.



Directrice générale